



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Délibération n°2021094

Date de convocation : 21/09/2021

Membres en exercice : 38

Votants : 38

Pour : 29

Contre : 1

Abstention : 8

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 07/10/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept septembre à seize heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

Présents :

Caderousse : REYNIER-DUVAL Christophe

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude, KRAMER Céline

Courthézon : PAGET Nicolas, CAMBON Alexandra, FENOUIL Jean-Pierre, MOUREAU Xavier, JABLONSKI Christelle, LAUZEN-JEUDY Fanny

Jonquières : BISCARRAT Louis, FLEURY George-Andrée, QUESTA Martial, KLYZ Sandrine, BRUNET Denis, MAFFRE Claudine, VERMEILLE Thierry

Orange : BOMPARD Jacques, BOMPARD Yann, GALMARD Marie-Thérèse, SABON Denis, GASPA Catherine, MARQUOT Xavier, ARSAC Marcelle, PASERO Jean-Pierre, LANDRIN Aline, ARGENSON Jonathan, EICKMAYER Joëlle, MARQUESTAUT Pierre, BEYNEIX Céline, ANDRÈS Valérie, NORMANI Carole, LAROYENNE Gilles, HALOUI Fabienne

Absents ayant donné pouvoir : REHOR Béatrice pouvoir à REYNIER-DUVAL Christophe, VANDALLE Stéphanie pouvoir à LAUZEN-JEUDY Fanny, MARTIN Corinne pouvoir à PAGET Nicolas, LORHO Marie-France pouvoir à BOMPARD Yann, BOURGEOIS Claude à GASPA Catherine

Secrétaire de Séance : MARQUOT Xavier

OBJET : FONCIER / COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS / PROJET DE CREATION D'UN CENTRE DE TRAITEMENT, DE VALORISATION ET D'OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS / ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION P N°435, 439, 776, 1129, 1131, 1132 ET 1133 APPARTENANT AUX CONSORTS DEVINE
Rapporteur : M. Christophe REYNIER-DUVAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311-9 et L.1311-11 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et notamment l'article 1111-1 ;

VU l'avis du pôle d'évaluation domaniale n°DS 3387872 en date du 16 février 2021 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du projet de création d'un centre de traitement, de valorisation et d'optimisation de la gestion des déchets ménagers sur la Commune d'Orange, inscrit sous

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-248400236-20210930-DCC2021094-

l'emplacement réservé n°72 au Plan Local d'Urbanisme en vigueur, il est nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées section P n°435, 439, 776, 1129, 1131,1132 et 1133, d'une contenance globale de 17 151 m², appartenant aux consorts DEVINE (cf. extrait du plan cadastral ci-joint) ;

CONSIDÉRANT qu'après négociations, un accord amiable est intervenu avec les propriétaires indivis, aux conditions suivantes :

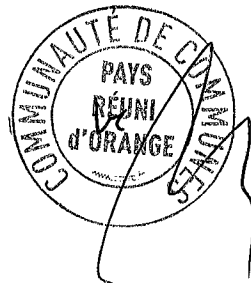
- Prix fixé à 428 775 €, en valeur libre de toute occupation, conformément à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale ;
- Prise en charge des frais de notaire par la C.C.P.R.O. ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré à la majorité :

- **DÉCIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section P n°435, 439, 776, 1129, 1131,1132 et 1133, d'une contenance globale de 17 151 m², appartenant aux consorts DEVINE, aux conditions susmentionnées ;
- **DIT** que, conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;
- **HABILITE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Orange, le 30/09/2021



Le Président,
Jacques BOMPARD

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-248400236-20210930-DCC2021094-